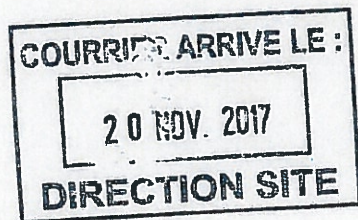




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET



Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

AFFAIRE SUIVIE PAR : Michèle Berrard  
TELEPHONE : 02.38.42.42.78  
COURRIEL : michèle.berrard@loiret.gouv.fr  
REFERENCE : AUTORISATION UNIQUE /  
SITEGIDY /  
DEPOT DOSSIER :  
ACCUSE RECEPTION dépôt initial

**Monsieur MARTIN**  
**Directeur des établissements industriels du**  
**Loiret**  
**Les Laboratoires SERVIER INDUSTRIE**  
**905 route de Saran**  
**45520 GIDY**

Orléans, le 14 NOV. 2017

Monsieur,

J'atteste que les laboratoires SERVIER INDUSTRIE, dont le siège social est situé 95 route de Saran, 45520, ont déposé le 13 novembre 2017 à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, Service de la Sécurité de l'Environnement Industriel, un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant une mise à niveau de l'autorisation d'exploitation actuelle et l'intégration d'un projet de biotechnologie pour le site de Gidy comprenant :

- 4 exemplaires, en version papier, du dossier de demande d'autorisation environnementale unique, dont une partie confidentielle,
- 1 exemplaire, en version informatique, du dossier de demande d'autorisation environnementale unique (en 2 CD).

La demande d'autorisation environnementale sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Le présent accusé-réception ne constitue pas l'autorisation environnementale mentionnée au titre VIII du livre I<sup>er</sup> du code de l'environnement et ne préjuge en rien de la décision sur la régularité du dossier déposé, qui sera établie dans les délais fixés à l'article R. 181-17 du même code.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguées.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur,

  
Patrick GIRAUD

Copie transmise à :  
DREAL Centre-Val de Loire (UD 45)  
DREAL Centre-Val de Loire (SEIR)